

SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le dix-sept septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

**DÉLIBÉRATION N° CC-2020-119**

**OBJET : MODIFICATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT AU PNRL**

**MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 35 - PROCURATIONS : 10 - VOTANTS : 45**

**Présents :**

**APT :** Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Céline CELCE  
**AURIBEAU :** M. Roland CICERO représenté par Mme Sonia DUHAYER  
**BONNIEUX :** Mme Evelyne BLANC  
**BUOUX :** Mme Amélie PESSEMESE  
**CASENEUVE :** M. Gilles RIPERT (Président)  
**CASTELLET-EN-LUBERON :** M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE  
**CÉRESTE :** M. Gérard BAUMEL  
**GARGAS :** Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS  
**GIGNAC :** Mme Sylvie PASQUINI  
**GOULT :** M. Didier PERELLO  
**JOUCAS :** M. Lucien AUBERT  
**LACOSTE :** M. Mathias HAUPTMANN  
**LIoux :** M. Francis FARGE  
**MURS :** M. Christian MALBEC  
**ROUSSILLON :** Mme Gisèle BONNELLY  
**RUSTREL :** M. Pierre TARTANSON  
**SAIGNON :** M. Jean-Pierre HAUCOURT  
**SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON :** Mme Charlotte CARBONNEL  
**SAINT-PANTALÉON :** M. Luc MILLE  
**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON  
**SIVERGUES :** Mme Martine CALAS  
**VIENS :** M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGER Y  
**VILLARS :** Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

**APT :** M. Cédric MAROS, M. Christophe CARMINATI  
**LAGARDE D'APT :** Mme Elisabeth MURAT

**Procurations :**

**APT :** Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. André LECOURT, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU donne pouvoir à Mme Céline CELCE, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
**BONNIEUX :** M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC  
**MÉNERBES :** M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)  
**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20200917-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2020  
Date de réception préfecture : 25/09/2020

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

**Vu**, les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) modifié par arrêté préfectoral du 24 octobre 2018,

Les domaines d'action du syndicat mixte sont notamment :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche,
- Gérer la marque collective « Parc naturel régional du Luberon »,
- Définir les orientations et la programmation des actions conformément aux dispositions de la Charte qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.

**Vu**, l'article 10 de la Loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, indiquant que jusqu'au 25 septembre 2020 l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1,

**Vu**, la délibération n°CC-2020-41 en date du 16 juillet 2020 désignant M. Frédéric SACCO en qualité de représentant titulaire et Mme Laurence LE ROY en qualité de représentante suppléante de la communauté de communes au PNRL,

**Considérant**, que Mme Laurence LE ROY est déléguée titulaire de la commune de Gargas au PNRL (délibération n°2020-20),

Le Président propose à l'assemblée de délibérer afin de remplacer Mme Laurence LE ROY, en qualité de représentante suppléante de la CCPAL au PNRL.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Désigne**, M. Christian BELLOT en qualité de représentant suppléant de la communauté de communes au Parc Naturel Régional du Luberon,

**Rappelle**, que M. Frédéric SACCO est le représentant titulaire de la communauté de communes au Parc Naturel Régional du Luberon,

**Mande**, le Président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20200917-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2020  
Date de réception préfecture : 25/09/2020